

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-682828

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 93041 Société : Ram

Actif Pensionné(e) Autre : El HASSAN Ben El Housni A. Abdellah

Nom & Prénom : El HASSAN Ben El Housni A. Abdellah

Date de naissance : 01/01/1941

Adresse : El HASSAN Ben El Housni A. Abdellah

Tél. : 06 61 19 29 79 Total des frais engagés : 2415,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04 Juil 2023

Nom et prénom du malade : El HASSAN Ben El Housni A. Abdellah Age : 79

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Gout co lant osteo arthr gout

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : El Jadida

Le : 10/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04 Juil 2023	-	01	150,00	INP : <u>ANNEE 2023</u> DR ED-PENDARSKA OMNIPRACTICE <u>ANNEE 2023</u> 10 Rue Paul Lauters El Jadida 22000 GSM 06 61 68 32

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>El Jadida Sidi Bouzid</i> El Jadida 30 39 13	04/07/2023	265,75

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Dr. Ed-dendani Mohammed

OMNIPRATICIEN

- Lauréat Université Hassan II - Casablanca
- Médecin agréé (Permis de Conduire)
- Ex. Médecin Chef Services Urgences
- Consultations, Polyclinique CNSS - EL Jadida
- Ex. Médecin Directeur, Polyclinique CNSS - EL Jadida



الدكتور الدنداني محمد
الطب العام

- خريج جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

- طبيب مرخص (رخصة السياقة)

- طبيب رئيسي سابق للمستجدات و مصلحة

التشخيص بمصحة الضمان الاجتماعي بالجديدة

- مدير مصحة الضمان الاجتماعي سابق بالجديدة

El jadida le :

04 Juil 2023

الجديدة في

SC Haga Mery 04

49,80

FLAGYL 500

SV

FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
P.P.V : 49DH80

LOT : 23E002
PER : 12/2027
6 118000 060062

38,00

34/5

LOT : 220611
DLUO : 07/2024
38,00 DH

69,00

proso SV

free

LOT : 230503
DLUO : 05/2025
69,00 DH

45,00

SV

NO - SPA FORTE 80MG
CP B20
P.P.V : 45DH00

LOT : 23E002
PER : 31/2026
6 118000 061816

63,30

SV

DR. ED-DENDANI
OMNIPRATICIEN
10, Rue Laoula
El Jadida
T : 05 23 35 35 52

LOT : 230275
DLUO : 03/2026
63,30 DH

265,10

SV

DR. ED-DENDANI
OMNIPRATICIEN
10, Rue Laoula
El Jadida
T : 05 23 35 35 52

Email: moha-edd@hotmail.fr

Adresse : Route Sidi Bouzid Lot El Mostakbal

Rue Loueloua N°10 - 1^{er} Etage-El Jadida



RDV: 05 23 35 35 52

Urgence: 06 61 68 37 34